

Conformément à l'article 14a du Règlement d'assurance de la CPCL (RAss-CPCL), l'assuré qui, après avoir atteint l'âge de 58 ans, cesse d'être assujéti à l'assurance obligatoire en raison de la dissolution des rapports de travail par l'employeur, peut demander que son assurance auprès de la Caisse soit maintenue dans la même mesure que précédemment. Il peut choisir de maintenir seulement son assurance risque (invalidité et décès) ou son assurance risque et épargne (invalidité, décès et vieillesse) sur la base de son dernier salaire assuré. Les cotisations sont entièrement à la charge de l'assuré et seront facturées mensuellement par la CPCL.

→ Ce formulaire doit être retourné **au plus tard 30 jours après la fin des rapports de travail** ou en cas de demande de modification d'assurance (seul un changement de la couverture complète « risque et épargne » vers la couverture « risque » est admis).

Données personnelles

N° d'employé	N° AVS
Nom	Prénom
Date de naissance	E-mail
Téléphone	Date début maintien
Adresse	NPA, Lieu

→ Veuillez cocher ce qui convient.

Maintien de la couverture risque (invalidité et décès)

Je souhaite le maintien de mon assurance risque, moyennant le versement d'une cotisation de 2.5% de mon dernier salaire assuré.

Maintien de la couverture complète (risque et épargne)

Je souhaite le maintien de mon assurance **complète** (invalidité, décès et vieillesse), moyennant le versement d'une cotisation de 28% (Catégorie A) ou de 30.1% (Catégorie B) de mon dernier salaire assuré.

Fin de l'assurance

- A la survenance d'un cas d'invalidité ou de décès ou lorsque j'atteins l'âge ordinaire de retraite au sens du RAss-CPCL ;
- Si j'entre dans une nouvelle institution de prévoyance, et que plus de deux tiers de la prestation de sortie sont nécessaires au rachat de toutes les prestations réglementaires dans la nouvelle institution ;
- En cas de résiliation unilatérale de l'assurance, en tout temps. J'ai pris connaissance que celle-ci peut être résiliée également par la Caisse en cas de non-paiement des cotisations convenues. En effet, le délai de paiement s'élève à 30 jours après la date de facturation; si un retard de paiement de plus de 30 jours est accumulé, la Caisse se réserve le droit de résilier l'assurance.

Informations importantes

- La prestation de sortie reste dans la Caisse indépendamment du choix d'augmenter ma prévoyance vieillesse ou non. Si j'entre dans une nouvelle institution de prévoyance, la Caisse verse la prestation de sortie à cette nouvelle institution dans la mesure qui peut être utilisée pour le rachat des prestations réglementaires complètes. Mon salaire assuré sera réduit proportionnellement et le montant des cotisations adapté en conséquence.
- Si le maintien a duré plus de deux ans, les prestations ne peuvent plus être versées sous forme de capital. En outre, un retrait pour l'accession à la propriété du logement ou une mise en gage ne seront plus possibles. En revanche, le remboursement des montants prélevés pour l'accession à la propriété du logement sera possible jusqu'à la naissance du droit réglementaire aux prestations de vieillesse.
- Les rachats restent possibles dans les limites prévues par le RAss-CPCL. La Caisse ne peut en aucun cas garantir la déductibilité fiscale des cotisations ou d'éventuels rachats.

Justificatifs à joindre

- Une copie de la résiliation des rapports de travail ;
- Une preuve de cotisations à l'AVS (si je suis frontalier).

J'ai pris **bonne note des modalités de maintien**, ainsi que des droits et devoirs relatifs susmentionnés. Toutes les cotisations, selon la solution d'assurance choisie, sont entièrement à ma charge et j'en suis le/la seul/e débiteur/débitrice. Par ailleurs, j'ai été dûment informé/e de la charge financière que mon choix représente et des montants qui me seront facturés et que je m'engage à régler dans un délai de 30 jours depuis la date de facturation.

Par ailleurs, **je m'engage à tenir informée la Caisse**, par écrit, de tout changement dans ma situation personnelle (nouvel employeur, adresse, état civil, incapacité de gain, etc.).

Lieu et date :

Signature :